

Commune de la Ferté-Bernard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-02-04

Relative à la signature d'un devis avec la Société COMPASS Group pour la réalisation d'un audit opérationnel et ressources humaines de l'espace de restauration

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 25 Mai 2020 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales relative aux délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire,
- **Considérant** la nécessité de réaliser un audit opérationnel et ressources humaines de l'espace de restauration,
- **Considérant** le devis de la Société COMPASS Group en date du 14 janvier 2025,

DECIDE

Article 1 : De confier à la société COMPASS Group, sise La Fleuriaye – 44481 CARQUEFOU, un audit opérationnel et ressources humaines de l'espace restauration.

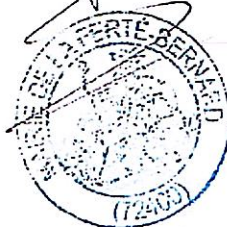
Article 2 : De signer le devis avec la société COMPASS Group, sise La Fleuriaye – 44481 CARQUEFOU pour un montant maximum de 3 000 € HT.
A ce montant s'ajoute la TVA en vigueur.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à La Ferté Bernard, le 06-02-26

Le Maire,
Didier REVEAU



Affiché

12 FEV. 2026

